



L'an deux mil vingt, le 21 octobre à 18 heures, le conseil syndical s'est réuni à Grand Lac Communauté d'Agglomération du Lac du Bourget à Aix-Les-Bains, sous la présidence de Sandra FERRARI pour la délibération ci-dessous.

Nombre de membres en exercice :	34.
Nombre de membres présents :	23.

Date de 1ère convocation : 02 octobre 2020

Date d'affichage :

**Présents :** Titulaires : BALTHAZARD Pierre-Louis, BASTIEN Patrick, CAMUS Gilles, DUMAZ Gérard, DUMAZ Régis, EXERTIER DIT MONNARD Philippe, FABRE Maryse, FERRARI Sandra, GALENE Pierre-Damien, GIMENEZ André, GOGNY Christian, GRELLIER Jean-Marc, MORAND Marc, PETIT-GUILLAUME Sophie, POMMAT Dominique, REVOL Karine, SALOMON Marie-Thérèse, TICHKIEWITCH Serge, TRAHAND Cécile, TURNAR Alexandra, VIAL Jean-Marc.

Suppléants (votant) : EXERTIER Bruno, REGAIRAZ Michel.

**Excusés :** BERTHOMIER Christian (pouvoir à C. TRAHAND), GONTHIER Gérard (pouvoir à JM. GRELLIER), HAERINCK Sabrina (pouvoir à M. FABRE), HUYNH Antoine (pouvoir à P. BASTIEN), MANZATO Jean-Marie (pouvoir à K. REVOL), POILLEUX Nicolas (pouvoir à PL. BALTHAZARD), VAIRYO Nicolas (pouvoir à S. PETIT-GUILLAUME), BRUN Pierre (pouvoir à C. PIERRETON), GENNARO Alexandre (pouvoir à N. POILLEUX), MONTORO Marie-Pierre, VANIN Gaëtan.

**Absents :** GINOLLIN Pascal, LEOUTRE Jean-Marc, WILLANO Valérie, PIERRETON Christophe (suppléant).

#### **ADMINISTRATION GENERALE – COMPOSITION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES**

VU l'article L1411-5 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'article L1414-2 du Code général des collectivités territoriales ;

Election de la commission d'appel d'offres (la présidente, plus cinq membres titulaires et cinq membres suppléants).

#### **Titulaires :**

1<sup>er</sup> membre : Mr HUYNH Antoine  
2<sup>ème</sup> membre : Mr TICHKIEWITCH Serge  
3<sup>ème</sup> membre : Mme SALOMON Marie-Thérèse  
4<sup>ème</sup> membre : Mme TRAHAND Cécile  
5<sup>ème</sup> membre : Mr VIAL Jean-Marc

#### **Suppléants :**

1<sup>er</sup> membre : Mr GINOLLIN Pascal  
2<sup>ème</sup> membre : Mr GRELLIER Jean-Marc  
3<sup>ème</sup> membre : Mr POMMAT Dominique  
4<sup>ème</sup> membre : Mr MORAND Marc  
5<sup>ème</sup> membre : Mr MANZATO Jean-Marie

Il est procédé au vote dans les conditions réglementaires.

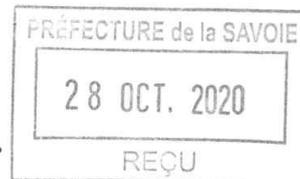
Le conseil syndical, après avoir délibéré à l'unanimité,

➤ **PROCLAME comme membres de la commission d'appel d'offres la liste définie ci-dessus.**

Fait à AIX-LES-BAINS, le 21 octobre 2020



LA PRESIDENTE,  
Sandra FERRARI



Certifié exécutoire  
compte-tenu de la date de transmission en Préfecture, le

☞ Votants :	30
☞ Pour :	30
☞ Contre :	0
☞ Abstention (s) :	0
☞ Blanc (s) :	0

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de la date d'affichage de la décision et de sa transmission au contrôle de légalité, et dans un délai de deux mois à compter de sa notification aux candidats ayant participé à la procédure ou à compter de la réponse du Syndicat mixte, si un recours gracieux a été préalablement déposé.